



# ANNEXE 25

## VILLE DE PHILIPPEVILLE

### URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Willy DEMEULDRE demeurant Rue de la Poste à 5600 Romedenne.

Le terrain concerné est situé Rue de la Poste, 10 à 5600 Romedenne et cadastré division 7, section E n°332A2, 332B2, 332C2, 332S.

Le projet est de type : La démolition de trois bâtiments de ferme et la construction d'un hangar, et présente les caractéristiques suivantes : Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

En raison de la crise sanitaire Covid19, le dossier sera consultable uniquement sur rendez-vous (le rendez-vous doit être pris 24h à l'avance au 071/66 00 77 – 071/66 04 07) à l'Administration communale, Place d'Armes 12 à 5600 Philippeville.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Ann Hancart – Conseillère AT, 071/66.00.77, ann.hancart@commune-philippeville.be, dont le bureau se trouve au 1<sup>er</sup> étage (n°13), Place d'Armes 12 à 5600 PHILIPPEVILLE.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 06/07/2021 au 24/08/2021 au collège communal :**

La séance de clôture de l'annonce de projet aura lieu le 24/08/2021 à 10h à l'Hôtel de Ville, bureau du Bourgmestre.

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de PHILIPPEVILLE, Place d'Armes 12 à 5600 Philippeville ;
- par courrier électronique aux adresses suivantes : nathalie.anciaux@commune-philippeville.be  
ann.hancart@commune-philippeville.be

A PHILIPPEVILLE, le 01/07/2021

La Directrice Générale F.F.,  
C. CORMAN

Le Bourgmestre,  
A. DE MARTIN